

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 10 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es) :** 3, **Votants :** 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026 :

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 16/09/2026
Et publication le 16/09/2026



**Le Maire
David MAZARS**

DCM N°2026-77 du 10/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du PV de la séance du 16-07-2026

.....
Date de décision: 10/09/2026

Date de réception de l'accusé 16/09/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26091095

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260910-DCM26091095-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 77.pdf (99_DE-012-211200431-20260916-DCM26091095-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 10 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 3, **Votants** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 10 septembre 2026 :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNER Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,
- AUTORISER M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 16/09/2026
Et publication le 16/09/2026



Le Maire
David MAZARS

DCM N°2026-78 du 10/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du secrétaire de séance pour le CM du 10-09-2026

.....
Date de décision: 10/09/2026

Date de réception de l'accusé 16/09/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26091096

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260910-DCM26091096-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 78.pdf (99_DE-012-211200431-20260916-DCM26091096-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 3, **Votants** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : décision budgétaire modificative relatif à l'intégration des résultats budgétaires de l'ASA :
Association : Aménagement Rural du Ségala :

Le Maire de la Commune de Calmont,

Vu le code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal autorisant M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles et chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour le budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la décision modificative du 17 décembre 2025 lors de laquelle le Conseil Municipal a validé l'intégration des résultats budgétaires de l'ASA dissoute le 14/04/2024 en part égale entre ses 19 communes membres.

Vu l'anomalie de flux transmis, il convient de régulariser sur la section Investissement 97,06 €

Pour ce faire, M. Le Maire

INVITE

D'autoriser les virements de crédit suivants :

OBJET	SECTION	MONTANT	CHAPITRE	OPERATION	COMPTE
Intégration des résultats de l'ASA	INVESTISSEMENT DEPENSES	- 97,06 €	001		Reprise de résultat
	INVESTISSEMENT DEPENSES	+ 97,06 €		7014	212 Agencements et aménagements de terrains
TOTAL		0,00€			

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote l'intégration des résultats budgétaires de l'ASA comme indiqué ci-dessus en section investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

David MAZARS



Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le 16/09/2026

Et publication le 16/09/2026

DCM N°2026-79 du 10/09/2026

Z:\documents\BUDGET CA\BP 2026\COMMUNE\DCM 2026-79 Décision modificative 2 du 10 09 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : décision budgétaire modificative relatif à l'intégration des résultats
budgétaires de l'ASA : Association : Aménagement Rural du Ségala

.....
Date de décision: 10/09/2026

Date de réception de l'accusé 16/09/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26091097

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260910-DCM26091097-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 79.pdf (99_DE-012-211200431-20260916-DCM26091097-DE-1-
1_1.pdf)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 3, **Votants** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : décision budgétaire modificative relatif à l'intégration des amortissements sur les travaux de raccordement du réseau d'assainissement réalisés sur Gardin :

Le Maire de la commune de Calmont,

Vu le code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget assainissement 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires pour le paiement des amortissements des travaux de raccordement du réseaux d'assainissement sur le secteur de Gardin pour un montant de 16 427,28 € réalisés en 2024.

Pour ce faire, M. Le Maire

INVITE

D'autoriser les virements de crédit suivants :

INVESTISSEMENT - DÉPENSES		INVESTISSEMENT - RECETTES	
458101	10 951,51	4582	-5 475,74
4581	-10 951,51	458201	5 475,74
		458201	5 475,77
		021	-5 475,77
Total	0,00	Total	0,00

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		FONCTIONNEMENT - RECETTES	
6552	5 475,77		
023	-5 475,77		
Total	0,00	Total	0,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote la décision modificative permettant d'intégrer les amortissements des travaux de raccordement des branchements assainissement de l'opération réalisée sur le secteur de Gardin à Ceignac.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

David MAZARS



Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le 16/09/2026

Et publication le 16/09/2026

DCM N°2026-80 du 10/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : décision budgétaire modificative relatif à l'intégration des résultats
budgétaires de l'ASA : Association : Aménagement Rural du Ségala

.....
Date de décision: 10/09/2026

Date de réception de l'accusé 16/09/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26091098

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260910-DCM26091098-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 80.pdf (99_DE-012-211200431-20260916-DCM26091098-DE-1-
1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 10 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 3, **Abstention (s)** : 1, **Votants** : 17

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Participation financière pour l'extension du réseau électrique du lotissement communal La Source II à Ceignac :

M. Le Maire indique que le projet de construction du lotissement communal (x 2 lots) La Source II à Ceignac nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir **le coût de ces travaux qui s'élèvent à 9 321,45 Euros HT.**

M. Le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., **la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 796,45 Euros.**

L'ouverture, le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose des gaines à l'intérieur du lotissement communal demeurent à la charge de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Mme Céline TRUEL qui s'abstient :

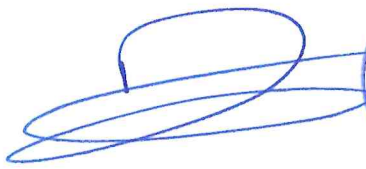
- De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de **2 796,45 Euros** correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Fait et délibéré à Calmont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

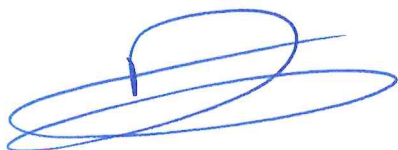
Le Maire,

David MAZARS



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 16/09/2026
Et publication le 16/09/2026

DCM N°2026-81 du 10/09/2026



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Participation financière pour l'extension du réseau électrique du
lotissement communal La Source II à Ceignac

.....
Date de décision: 10/09/2026

Date de réception de l'accusé 16/09/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26091099

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260910-DCM26091099-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 81.pdf (99_DE-012-211200431-20260916-DCM26091099-DE-1-
1_1.pdf)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 3, **Votants** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation de la convention pour la location d'un terrain communal supportant une antenne téléphonique :

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de la société ON TOWER FRANCE de reprendre la maintenance du relais de téléphonie mobile à Magrin, lieu-dit « Prat Long » sur la parcelle appartenant à la Commune, cadastrée B n°463, afin de développer et d'exploiter le Très Haut Débit Mobile.

La société ON TOWER FRANCE souhaite renouveler le bail de location de la parcelle communale de 16 m² supportant le pylône de 27 mètres. L'accès sera établi avec une autorisation de passage établie par la Commune.

Cet emplacement sera mis à disposition par une convention de location annuelle sur une base locative de cinq mille deux cent quarante huit euros (5 248,00 euros) par an pour une durée de douze années (12 années), faute de congé donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trente-six (36) mois au moins avant la date d'échéance de la période en cours.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et mandate M. Le Maire pour signer la convention afférente à ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David MAZARS

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 16/09/2026
Et publication le 16/09/2026

DCM N° 2026-82 du 10/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Convention Antenne ON TOWE

.....
Date de décision: 10/09/2026

Date de réception de l'accusé 16/09/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM260910100

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260910-DCM260910100-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 82.pdf (99_DE-012-211200431-20260916-DCM260910100-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : CONVENTION ANNTENNE TELEPHONIQUE.pdf (40_AC-012-211200431-20260916-DCM260910100-DE-1-1_2.pdf)

CONVENTION

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/09/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Cédric ENJALBERT donne pouvoir à Pierre-Marie BOISSONNADE, Elodie TROUCHE donne pouvoir à Julie GREGOIRE, Suzanne GINISTY donne pouvoir à Régine DELMAS, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 3, **Votants** : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Désignation des représentants communaux au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes Pays Segali Communauté :

Le Maire expose à l'Assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays Segali Communauté ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2026 portant création et fixant la composition des commissions thématiques de la Communauté de Communes ;

Considérant que la Communauté de Communes a mis en place plusieurs commissions thématiques afin d'instruire les dossiers relevant de ses différentes compétences ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants (titulaires et/ou suppléants) pour siéger au sein de ces instances de travail et de réflexion ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des délégués de la commune pour les commissions suivantes :

- **Commission Economie et attractivité** : Jacques BARBEZANGE (Maire de Baraqueville) ; Patrick FRAYSSINHES en charge du Tourisme et Jean-Marc FABRE (Maire de Castanet) en charge de l'agriculture et du développement durable.

Etant donné la présence de M. FRAYSSINHES et M. MAZARS (membre d'office), le Conseil Municipal décide de ne pas présenter de participants supplémentaires.

- **Commission Sociale** : Aurélie DRULHE (Maire de Cassagnes Begonhes) ; Virginie FIRMIN (2^{ème} adjointe de Naucelle) en charge de la préparation et animation des travaux du comité en charge du projet social de territoire.

Le Conseil valide que la Commune soit représentée par Véronique RAYNAL et Julie GREGOIRE et M. Sébastien GARRIGUES en suppléant.

- **Commission Voirie-Mobilité** : Damien RIGAL (Maire de Quins).

Arnaud BRUGIER est proposé pour siéger à cette commission.

- **Commission Assainissement-Bâtiments** : Damien RIGAL.

Le Conseil valide l'élu Marc ANDRIEU pour siéger à cette commission.

- **Commission Déchets** : William BAUGUIL (1^{er} adjoint de Baraqueville).

Marc ANDRIEU siégera à cette commission.

- **Commission Finances** : André AT (Maire de Crespin) ; Patrick ALCOUFFE (Maire du Colombiès) en charge de la préparation et animation des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Patrick FRAYSSINHES siégera au sein de cette commission.

Par ailleurs, M. MAZARS sera en charge des travaux relatifs à l'urbanisme et la construction du PLUi.

Michel ARTUS (Maire de Moyrazès) assurera le suivi du partenariat associatif de Pays Ségali notamment dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la création et de l'installation des commissions thématiques par la Communauté de Communes Pays Segali Communauté.
- **DÉSIGNE** en qualité de représentants de la commune de Calmont les élus mentionnés ci-dessus pour siéger au sein des commissions thématiques de l'intercommunalité.
- **CHARGE M.** Le Maire de notifier la présente délibération à La Présidente de la Communauté de Communes ainsi qu'aux services de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David MAZARS



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 16/09/2026
Et publication le 16/09/2026

DCM N° 2026-83 du 10/09/2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Désignation des représentants communaux au sein des commissions

Objet de l'acte : thématiques de la Communauté de Communes Pays Segali
Communauté

.....
Date de décision: 10/09/2026

Date de réception de l'accusé 16/09/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM260910101

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260910-DCM260910101-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Désignation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 83.pdf (99_DE-012-211200431-20260916-DCM260910101-DE-1-
1_1.pdf)